



Sainte-Ode

FÉVRIER/MARS 2021



> **CARTES
DE VŒUX**



> **TARIF
PROSUMER**



> **COLLECTE DES
EMBALLAGES PMC**



> **CONSEIL COMMUNAL
DES ENFANTS**



SOMMAIRE

VIE COMMUNALE

Plan de Cohésion Sociale	03
Conseils communaux.....	04>07
Collège et Conseil communaux.....	08
Les Services de votre Administration communale.....	09
Ecopasseur.....	10
Extrascolaire.....	11
IDELUX.....	12-13
Environnement.....	14-15
PNDQ/Calluxembourg.....	16
ADL.....	17
Focus.....	17

VIE ASSOCIATIVE

Sport.....	18
Associations.....	19
Tourisme, Nature et Loisirs.....	19

INFOS

HORAIRES SERVICE POPULATION

Lundi.....	9h à 12h30
Mardi.....	9h à 12h30
Mercredi.....	9h à 12h30
Judi.....	9h à 12h30 - 13h30 à 19h
Vendredi.....	9h à 12h30

HORAIRES AUTRES SERVICES

Lundi.....	9h à 12h30
Mardi.....	9h à 12h30
Mercredi.....	9h à 12h30
Jeudi.....	9h à 12h30 - 13h30 à 17h
Vendredi.....	9h à 12h30

NUMÉRO D'URGENCE

Pour toute urgence communale, un membre du Collège à votre disposition 24/24 !

0474 68 68 68



Editorial

Enfin, nous voilà en 2021 !

Cette année 2020 est derrière nous et elle nous laisse un léger goût amer ou « de trop peu ».

En effet, les festivités de fin d'année, qui d'ordinaire sont source de bonne humeur, de retrouvailles familiales et de grands rassemblements d'amis se sont transformées en fêtes très particulières, en comité restreint.

Je ne vais pas épiloguer plus longtemps sur ce satané virus qui nous rend la vie si difficile mais plutôt vous parler de choses plus positives, comme cette météo qui est venue égayer les vacances des petits et des plus grands avec un superbe manteau blanc. Quoi de mieux qu'un peu de neige pour commencer l'année !

Ou encore tous ces beaux projets qui nous attendent pour cette nouvelle année. Pour n'en citer que quelques-uns, il y aura dans les semaines à venir, la réfection de la place Sainte-Mère l'Eglise et l'achèvement de la maison rurale de Lavacherie, qui seront à l'avenir des lieux de rencontres et d'échanges autour des festivités qui rythment la vie de notre commune. Nous nous réjouissons tous de pouvoir à nouveau vous retrouver. Mais également la rénovation de l'extrascolaire de Tonny, l'aménagement des cimetières ainsi que le remplacement de la passerelle sur le Chemin de liaison entre Amberloup et Lavacherie qui permettront à notre commune d'être toujours un lieu de vie agréable.

Nous avons, bien entendu, beaucoup d'autres projets pour nos beaux villages et nous avons hâte de vous les présenter dans le futur.

Dans les mois à venir, nous vous inviterons à participer au projet FIX MY STREET. Après la phase de test, en cours actuellement, chacun d'entre vous aura la possibilité

d'entrer en contact avec le service travaux de manière encore plus rapide.

Dès que vous serez en présence d'un dépôt d'immondices, d'un problème de caniveau, de toute chose urgente qui nécessite une prise en charge, il vous suffira d'utiliser cette application depuis votre smartphone ou votre ordinateur.

Le service travaux ainsi que le service environnement en seront immédiatement informés. Le premier pourra prendre en charge le problème et le second pourra faire un état des lieux des incivilités et trouver des solutions pour y remédier sur le long terme.

Nous vous en parlerons très prochainement et je compte sur vous pour utiliser ce nouvel outil pour le bien de notre belle commune.

Permettez-moi également de profiter de ces quelques lignes pour remercier les membres du service travaux, qui après une petite réorganisation, donnent chaque jour le meilleur d'eux-mêmes pour que notre commune soit propre et entretenue et nos routes praticables. Continuez comme ça les gars !!!

J'aimerais également que vous puissiez malgré cette période très chahutée, accomplir ou pour le moins avancer dans vos projets, vos ambitions, vos idées. Avec toutes ces choses, nous pourrions nous projeter vers l'avenir et laisser derrière nous cette année 2020 très spéciale.

Il me reste à vous souhaiter tous mes vœux pour 2021.

Christophe THIRY
1^{er} Echevin



VIE COMMUNALE



PLAN DE COHÉSION SOCIALE

CARTES DE VŒUX « AÎNÉS »

Le Plan de Cohésion Sociale de l'Administration Communale de Sainte-Ode tient à remercier chaleureusement les élèves, les enseignants, les accueillants et les directrices des 4 écoles fondamentales pour la confection des magnifiques cartes de vœux en faveur des citoyens de 70 ans et plus de notre commune.



Wallonie



CARTES DE VŒUX « PROJET SOLIDAIRE »

Le Plan de Cohésion Sociale de l'Administration Communale de Sainte-Ode tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la confection des magnifiques cartes de vœux en faveur des pensionnaires de la Séniorie, des bénéficiaires du CPAS ainsi que pour L' ASBL « Tchession 2 » (maison d'accueil spécialisée pour personnes adultes porteuses de handicap).

Un grand merci tout particulier au CRAB, partenaire du plan de cohésion sociale, pour son excellent travail. Ce fût encore une fois une merveilleuse collaboration.



VIE COMMUNALE

CONSEILS COMMUNAUX

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-ODE DU 27 OCTOBRE 2020

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère-Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre - Président,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
TANGHE, BESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR, Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

PERSONNEL

Le Conseil communal décide par 6 voix pour, 2 voix contre (TANGHE et MACOIR) et 0 abstention de procéder à l'engagement

- d'un(e) employé(e) d'administration contractuel(le) APE à l'échelle D4, à temps plein et à durée indéterminée
- d'un(e) responsable pour le service travaux contractuel(le) APE à l'échelle D7, à temps plein et à durée indéterminée disposant du permis B+E

Il fixe les conditions d'admission pour le l'engagement à ces emplois, le programme des examens, les modalités d'organisation et le mode de constitution de la Commission de sélection.

TAXES

Le Conseil communal arrête à l'unanimité (sauf pour les secondes résidences) le montant des taxes et redevances 2021 comme suit :

- IPP : 8 %
- Centimes additionnels au PI : 2700 ca
- Taxe sur les mâts d'éoliennes destinées à la production industrielle d'électricité :
La taxe est fixée par mât d'éolienne et suivant la puissance nominale :
 - pour une puissance nominale inférieure à 2,5 mégawatts : 8 000€;
 - pour une puissance nominale comprise entre 2,5 et 5 mégawatts : 12 500€;
 - pour une puissance nominale supérieure à 5 mégawatts : 15.000€.
- Taxe immondices : (tableau ci-dessous)

TAXE IMMONDICES

	Forfait	Vidanges supplémentaires	Poids
Isolé VIPO	70€	2€/ vidange si plus de 32	0,17€/kilo, dès le 1 ^{er} kilo
Isolé	129€	2€/ vidange si plus de 32	
Ménage 2 pers VIPO	134€	2€/ vidange si plus de 34	
Ménage 2 pers	214€	2€/ vidange si plus de 34	
Ménage 3 pers et plus	219€	2€/ vidange si plus de 34	
Seconds résidents	215€	2€/ vidange si plus de 34	
Second résident isolé VIPO	117€	2€/ vidange si plus de 34	
Seconds résidents 2 personnes VIPO	135€	2€/ vidange si plus de 34	
Camps donnant droit à un conteneur de - 360 L pour la fraction résiduelle - 140 L pour la matière organique	30€/ semaine	Néant	Néant
Festivités donnant droit à un conteneur de - 360 L pour la fraction résiduelle - 140 L pour la matière organique	15€	Néant	Néant
		41 vidanges accordées si enfant de - de 2 ans ; gardienne ONE : port d'un lange justifié par un certificat médical	Réduction de 200 kilos si enfant de - de 2 ans ; si port du lange justifié par un certificat médical
			Réduction de 100 kilos par enfant ETP pour les gardiennes ONE

Le taux de couverture est de 100%.



FINANCES

Le Conseil communal décide en urgence et à l'unanimité d'adhérer à l'accord-cadre de la FWB pour la fourniture de livres et autres ressources du Ministère de la Communauté française et de signer la convention d'adhésion à ladite centrale d'achat.

INFORMATISATION DES SERVICES

Le Conseil communal décide à l'unanimité

- 1° de passer un marché public en vue d'équiper les écoles communales et l'ATL d'une application en ligne pour la gestion des repas et des activités extrascolaires.
- 2° de consulter à cette fin l'intercommunale iMio, en application de l'exception « in house ».

TRAVAUX

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le cahier des charges relatif au « Remplacement de la toiture et installation d'une ventilation dans la salle des fêtes de Houmont ». Il choisit de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable. La dépense estimée à 38.720,00€ TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et par un subside.

CIRCULATION

Le Conseil communal émet un avis favorable unanime sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire communal sur la police de la circulation routière (route n° N826) visant une interdiction de stationner rue de la Vallée de l'Ourthe.

FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil communal approuve à l'unanimité / émet un avis favorable unanime sur les budgets 2021 des fabriques d'église suivantes :

LAVACHERIE		HOUMONT	
Recettes/dépenses	13 633,00 €	Recettes/dépenses	29 899,00 €
Intervention communale	10 272,41 €	Intervention communale	3 303,71 €

MAGEROTTE	
Recettes/dépenses	12 520,00 €
Intervention communale	3 310,12 €

RECHRIVAL	
Recettes/dépenses	9 942,77 €
Intervention communale	4 684,38 €

ROUMONT	
Intervention communale	3 321,50 €



• Ecrits publicitaires :

La taxe est fixée à :

- 0,0150 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires jusqu'à 10 grammes inclus
- 0,0390 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 10 et jusqu'à 40 grammes inclus
- 0,0585 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires au-delà de 40 et jusqu'à 225 grammes inclus
- 0,1050 euro par exemplaire distribué pour les écrits et les échantillons publicitaires supérieurs à 225 grammes

Néanmoins, tout écrit distribué émanant de presse régionale gratuite se verra appliquer un taux uniforme de 0,010 euro par exemplaire distribué.

• Cartes d'identité belges :

Moins de 12 ans : 0,90€ • Plus de 12 ans : 5,80€

• Secondes résidences :

720€ (250€ par caravane résidentielle établie dans un camping agréé), monsieur Macoir vote contre cette décision.

• Repas scolaires :

Libellé	TOTAL
Repas maternel	3,30€
Repas primaire	3,80€
Repas adultes	6,50€
Potage seul	0,50€

• Traitement des dossiers relatifs au permis d'urbanisation, au permis d'urbanisme, d'environnement et permis unique :

	50€ / habitation constructible
Permis d'urbanisation	50€ / habitation constructible
Permis d'urbanisme dans le cadre d'un permis d'urbanisation	120€
Permis d'urbanisme classique	120€
Permis d'urbanisme en vue de régulariser des travaux déjà réalisés	200€
Permis d'environnement classe 1	900€
Permis unique classe 1	1 000€
Permis d'environnement classe 2	50€
Permis unique classe 2	75€
Déclaration pour établissement de classe 3	20€

• Participation financière des parents pour la crèche :

La participation financière des parents (PFP) est calculée selon les revenus mensuels nets cumulés des parents, conformément à l'arrêté du 27/2/2003 et à la circulaire de l'ONE en fixant les modalités d'application. La PFP couvre tous les frais de séjour, à l'exception des langes, des médicaments et des aliments de régime.

ASSOCIATIONS

Le Conseil communal décide à l'unanimité de verser une cotisation annuelle au « Parc Naturel des Deux Ourthes » asbl égale à 7 035,87€ pour l'année 2020 subdivisé comme suit :

- 2 799,50 - projet européen
- 4 236,37 - Frais de fonctionnement PNDO

VIE COMMUNALE

CONSEILS COMMUNAUX

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-ODE DU 4 DÉCEMBRE 2020

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
FANGHE, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR, Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

En préambule à la séance, le Bourgmestre invite l'ensemble des Conseillers et personnes présentes à se lever pour une minute de silence afin de rendre hommage à monsieur Gérard Didier, ancien Echevin de la Commune, ancien Président du Conseil de la fabrique d'église de Tillet et ancien Président de l'Alliance agricole de Bastogne.

CORONAVIRUS

Le Conseil communal confirme à l'unanimité l'abrogation des ordonnances du bourgmestre en annexe rendant obligatoire le port du masque

- du 11 mai 2020 au sein de l'administration communale
- du 27 juillet 2020 pour les déplacements au sein des pêcheries
- du 27 juillet 2020 lors de la tenue des Marchés de terroir
- du 31 août 2020 aux entrées et sorties des écoles communales de Sainte-Ode pour raison de salubrité publique durant la pandémie de coronavirus Covid-19.

Il décide également à l'unanimité d'autoriser jusqu'au 31 mars 2021 les commissions et conseils consultatifs créés en exécution des articles L1122-34 et L1122-35 du CDLD à se réunir selon les modalités visées à l'article 1, §1er, alinéa 1er (soit de manière virtuelle, par télé ou vidéo-conférence), sur demande de leur président.

ENERGIE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC).

TRAVAUX

- Le Conseil communal décide d'approuver
- à l'unanimité le cahier des charges modifié relatif au « Remplacement de la toiture dans la salle des fêtes de Houmont ». Il choisit de passer le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant). La dépense estimée à 24.200€ TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et par un subside.
 - à l'unanimité le cahier des charges relatif à la « Fourniture et

pose de panneaux didactiques historiques ». Il choisit de passer le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant). La dépense estimée à 16.946,05€ TVA comprise sera financée par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire et par un subside.

- par 8 voix pour, 1 voix contre (MACOIR) et 0 abstention le cahier des charges relatif à l'« Acquisition d'un camion ». Il choisit de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable. La dépense estimée à 143.990€ TVA comprise sera financée par la vente des 2 anciens camions et par un prélèvement sur le fonds de réserve extraordinaire.
- à l'unanimité le cahier des charges relatif à la « Désignation d'un prestataire de services en vue de réaliser les prélèvements et les analyses de sols et de terre afin d'établir suivant la réglementation, le rapport de qualité des terres à présenter pour validation à l'autorité compétente chargée de la certification du contrôle de la qualité et du suivi de la gestion des terres (walterre) ». Il choisit de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable. La dépense estimée à 28.029,65€ TVA comprise sera financée de la même manière que les différents projets associés.



CPAS

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la délibération du Conseil de l'action sociale de Sainte-Ode relative à la modification budgétaire n° 2/2020.

FABRIQUES D'EGLISE

Le Conseil communal approuve à l'unanimité les budgets 2021 des fabriques d'église suivantes :

TILLET		AMBERLOUP	
Recettes/dépenses	9 762,00€	Recettes/dépenses	52 716,64€
Intervention communale	6 137,10€	Intervention communale	12 749,17€

POLICE

Le Conseil communal arrête à l'unanimité le Règlement général de police 2020 de la Zone Centre Ardenne.



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE SAINTE-ODE DU 17 DÉCEMBRE 2020

PRÉSENTS :

Andréa DUPLICY, Conseillère - Présidente
Pierre PIRARD, Bourgmestre,
Christophe THIRY, Jean-Pol MISSON, Catherine POOS-SIMON, Echevins ;
Laurence PIERLOT-HENROTTE, Présidente de CPAS ;
TANGHE, DESSE, ZABUS, NICKS-LEBAILLY, MACOIR, Conseillers communaux ;
Anne-Sophie HERMAN, Directrice générale

FINANCES

Le Conseil communal approuve à l'unanimité une balise pluriannuelle pour les dépenses de

- personnel pour les années 2021 à 2024 comme suit :
 - Coefficient DOP/DO totales : 45% max (hors fonds de pension des mandataires et dépenses COVID)
 - Coefficient DOP/ RO totales : 42% max Article 2.
- fonctionnement pour les années 2021 à 2024 comme suit :
 - DOF/DO totales : 24% max (hors dépenses COVID)
 - DOF/RO totales : 23% max

Le Conseil communal approuve par 7 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (MACOIR et TANGHE) le budget communal ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 (en euros) comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	5.329.531,74€	1 621 077,48€
Dépenses exercice proprement dit	5.211.440,40€	2 971 484,34€
Boni / Mali exercice proprement dit	118.091,34€	-1.350 406,86€
Recettes exercices antérieurs	496.753,36€	122.513,00€
Dépenses exercices antérieurs	63.445,57€	0,00€
Prélèvements en recettes	0,00€	1.227 893,86€
Prélèvements en dépenses	100.000,00€	0,00€
Recettes globales	5.826.285,10€	2 971 484,34€
Dépenses globales	5.374.885,97€	2 971 484,34€
Boni / Mali global	451.399,13€	0,00€

TRAVAUX

Le Conseil communal décide d'approuver à l'unanimité le cahier des charges relatif à la « Réfection de la voirie entre Laval et la N4 PIC 2019-2020 ». Il choisit de passer le marché par la procédure ouverte. La dépense estimée à 395.849,56€ TVA comprise sera financée par un subside et un emprunt pour le solde.

SPORTS

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la nouvelle convention entre la RCA Centre sportif pluricommunal de Tenneville et les communes de Tenneville, Sainte-Ode et Bertogne.



RADON ET HABITATION

En raison de la crise sanitaire, le lancement de l'Action radon a eu peu d'impact dans les médias !

Or, le radon est la 2^{ème} cause de cancer du poumon et ce gaz radioactif est présent en concentration trop élevée dans près de 20 % des bâtiments analysés en province de Luxembourg.



Renseignez-vous ! <https://afcn.fgov.be/fr>

VIE COMMUNALE

COLLÈGE ET CONSEIL COMMUNAUX



Bourgmestre

PIRARD Pierre *(Commune Passion)*

Rue d'Amberloup, 56 • 6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0495/58.20.60 • Mail : pierre.pirard@sainte-ode.be

Affaires générales, police, zone de secours, finances, économie (ADL), Sainte-Ode Smart Village, état civil et population, ressources humaines, cérémonies patriotiques, relations publiques et communication, programmes européens



1^{er} Echevin

THIRY Christophe

(Commune Passion)

Rue de Bastogne, 28
6680 SAINTE-ODE (Lavacherie)

GSM : 0497/46.78.04

Mail : christophe.thiry@sainte-ode.be

Travaux, propreté publique, sécurité routière, cimetières, agriculture, forêt, bien-être animal



Conseillère communale

DESSÉ Marie *(Commune Passion)*

Le Jardin, 21 A

6680 SAINTE-ODE

GSM : 0474/49.73.21

Mail : marie.desse@sainte-ode.be



2^{ème} Echevin

MISSON Jean-Pol

(Commune Passion)

Rue des Forges, 43 - 6680 SAINTE-ODE (Tillet)

GSM : 0498/50.03.93

Mail : jean-pol.misson@sainte-ode.be

Urbanisme, aménagement du territoire, développement rural, citoyenneté, sports, logement, seniors, patrimoine, cultes



Conseiller communal

ZABUS Loïc

(Commune Passion)

Rue Arc-en-Ciel, 64

6680 SAINTE-ODE (Houmont)

GSM : 0498/69.54.78

Mail : loic.zabus@sainte-ode.be



3^{ème} Echevine

POOS Catherine *(Commune Passion)*

Rue de la Chênaie, 6

6680 SAINTE-ODE (Sprimont)

GSM : 0496/60.16.33

Mail : catherine.poos@sainte-ode.be

Environnement, développement durable, tourisme, associations, jeunesse, Conseil communal des enfants, extrascolaire, emploi, gestion du bus communal, fêtes et cérémonies non patriotiques



Conseillère communale

NICKS-LEBAILLY Elisabeth

(Commune Passion)

Rue Magerotte, 43

6680 SAINTE-ODE (Magerotte)

GSM : 0473/44.51.41

Mail : Elisabeth.lebailly@sainte-ode.be



Présidente du C.P.A.S

HENROTTE Laurence

(Commune Passion)

Renuamont, 52 - 6680 SAINTE-ODE

GSM : 0498/94.01.41

Mail : laurence.henrotte@sainte-ode.be

Aide sociale, aides à domicile, aides énergétiques, initiative d'accueil, en charge au sein de Collège de l'enseignement, de la petite enfance, du plan de cohésion sociale et de la santé



Conseiller communal

MACOIR Johnny

(CAP 2030)

Rue d'Amberloup 54

6680 Sainte-Ode (Lavacherie)

GSM : 0495/38.24.05

Mail : johnny.macoir@sainte-ode.be



Présidente du Conseil

DUPLICY Andréa

(Commune Passion)

Acul, 16

6680 SAINTE-ODE

GSM : 0474/31.57.94

Mail : andrea.duplicy@sainte-ode.be



Conseiller communal

TANGHE Joël *(CAP 2030)*

Rue des Vieilles Ecoles 70

6680 Sainte-Ode (Tonny)

GSM : 0496/61.56.97

Mail : joel.tanghe@sainte-ode.be

- Certains documents peuvent être envoyés à votre domicile ; pour ce faire, merci de contacter l'Administration communale par courrier / téléphone / e-mail afin de lui faire part de votre demande. Si nous pouvons y répondre favorablement, nous vous inviterons à payer la redevance éventuelle sur le compte bancaire de la commune. Le cas échéant, le document vous sera envoyé dès réception du paiement.

- Pour obtenir gratuitement les documents suivants, rendez-vous dans l'application Mon dossier sur le site du SPF Intérieur, rubrique « certificats » :

Composition de ménage ; Certificat de cohabitation légale ; Certificat de vie ; Certificat de nationalité belge ; Certificat de résidence principale ; Certificat de résidence avec historique ; Certificat de résidence en vue de contracter mariage ; Certificat de mode de sépulture et/ou de rites funéraires ; Certificat du registre des électeurs ; Extrait du registre population.

Munissez-vous d'un lecteur de carte d'identité électronique, de votre carte d'identité, et du code PIN. Ces certificats sont signés électroniquement par le SPF Intérieur et ont exactement la même valeur légale que ceux délivrés par l'Administration communale.

Via l'application « Mon Dossier », vous pouvez également vérifier vos données, signaler des erreurs, introduire une demande de changement d'adresse, ...

- Vous avez perdu le code PIN de votre carte d'identité ? Contactez le service afin qu'une demande de renouvellement de code soit effectuée.



Catherine LEMAIRE
Services population et étrangers

LES SERVICES DE VOTRE ADMINISTRATION COMMUNALE - Population

Nous poursuivons notre visite de l'Administration communale de Sainte-Ode. Après les services « Accueil Réception » et « Etat civil », nous voilà en route pour le service Population - Etrangers. Bonne lecture !

SERVICES POPULATION ET ETRANGERS

Catherine LEMAIRE

061/21.04.45

catherine.lemaire@sainte-ode.be
population@sainte-ode.be

Tout d'abord, un peu d'histoire... qu'est-ce que le service Population ?

Outre l'état civil, il existe en droit belge un autre mode d'enregistrement de la population, à vocation plus administrative que civile : les registres de la population et des étrangers. Instaurés au XIX^e siècle, ces registres ont fait l'objet d'une refonte complète en 1991, par la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population et aux cartes d'identité.

Cette loi a surtout établi un lien technique très clair, par voie informatique, entre les données inscrites dans ces registres communaux et une banque de données instituée au niveau national depuis 1983 : **le Registre national**. Les données introduites par les communes dans leurs registres (identité, filiation, composition de ménage, adresse, ainsi qu'une série d'autres informations administratives utiles) constituent en effet **la principale source des données du Registre national**.

Diverses lois prévoient que, sur base des registres de population, les autorités communales délivrent à chaque citoyen concerné - ou à des tiers dûment autorisés - des documents à conserver (carte d'identité électronique,

permis de conduire, etc.) ou des certificats divers destinés à compléter un dossier pour la bonne fin d'une procédure (certificat de résidence, de composition de ménage, etc.).

Après avoir travaillé plusieurs années au service du CPAS, Catherine a intégré le service population en août 2018.

Ses journées sont rythmées entre différentes responsabilités, entre autres :

La délivrance de documents et/ou extraits relatifs à la population : Composition de ménage, certificat de vie (attester que la personne qui se présente devant elle est bien vivante), attestation d'autorisation de quitter le territoire pour les mineurs, commande de cartes d'identité et de passeports, délivrance de documents de perte de carte d'identité, certification des copies conformes de documents... ;

Le traitement des différents mouvements des citoyens sur la commune : Gestion des entrées, sorties et mutations. Vous emménagez ou déménagez sur la commune ? Catherine s'occupera des démarches administratives y relatives ;

Catherine maîtrise avec précision et à la perfection cette multitude de documents.

Et le service Etrangers ?

Outre la réception et le suivi des dossiers des personnes de nationalité étrangère qui souhaitent s'installer dans notre commune, Catherine est en charge de la mise sur pied et du traitement des demandes d'autorisation de séjour. D'une part, un suivi est effectué pour les étrangers UE ou

hors UE venant s'inscrire dans la commune : inscription, création d'un numéro national si la personne est nouvellement arrivée sur le territoire belge, réception et vérification des documents nécessaires à l'autorisation...

D'autre part, les demandeurs d'asile du Centre Croix-Rouge nécessitent également un suivi rigoureux. En effet, sur le sol de notre commune sont installés 2 centres d'accueil pour demandeurs d'asile : Le Celly pour les adultes, et Beauplateau, pour les mineurs étrangers non accompagnés ; le suivi administratif des centres représente une charge de travail conséquente.

Catherine est le point de contact entre l'office des étrangers et les demandeurs d'asile. Elle traite les inscriptions des nouveaux arrivants, l'ouverture du dossier de chacun, les titres de séjour communément appelés Attestation d'Immatriculation (production, prolongation, vérification), la réception de l'Office des Etrangers des instructions et des décisions pour les demandeurs d'asile, la transmission aux résidents, l'envoi des différents dossiers de demande de séjour exceptionnel...

Quelques mots pour décrire Catherine ?

Son sens inné du service, sa facilité et son amour pour les langues, son envie d'aider son prochain et sa jovialité sont autant d'atouts qui ne peuvent qu'être bénéfiques dans son travail au jour le jour. Le contact avec les gens lui est essentiel.

La citation qui lui va bien : « *La gentillesse n'est pas un geste, c'est un art de vivre* » de Anthony Douglas Williams

VIE COMMUNALE

ECOPASSEUR

Vous avez des panneaux photovoltaïques ?

Le tarif prosumer est entré en application le 1^{er} octobre 2020.

Le tarif prosumer n'est pas une taxe mais un tarif pour l'utilisation des réseaux de transport et de distribution de l'électricité. Auparavant, le coût de ces réseaux était supporté uniquement par les consommateurs sans panneaux et les prosumers qui consommaient plus d'électricité qu'ils n'en produisaient.

Avec ce nouveau tarif, les prosumers participeront aussi aux frais du réseau lorsqu'ils consommeront de l'électricité à un moment différent de celui où leur installation en produira. Cela devrait permettre de diminuer le coût du kWh (poste « réseau ») pour la majorité des consommateurs.

Pour le reste, rien ne change : le compteur continue à tourner à l'envers (via le principe de compensation sur la fourniture d'énergie).

Le prosumer peut choisir entre deux tarifs : le tarif capacitaire/forfaitaire et le tarif proportionnel/réel.

• TARIF CAPACITAIRE/FORFAITAIRE :

Il est calculé sur la base de la puissance électrique de l'installation photovoltaïque (on prend en compte la plus petite puissance installée : soit celle des panneaux, soit celle de l'onduleur).

On considère que vous auto-consommez 37,76 % de votre production d'électricité (autoconsommation = consommation en direct de ce qui est produit). Le montant du tarif forfaitaire est fixé par le gestionnaire de réseau de distribution (<https://www.cwape.be/docs/?doc=3098>)

Par exemple, le montant du tarif prosumer capacitaire pour une installation d'une puissance de 3700 Wc (panneaux) équipée d'un onduleur de 3 kVA (3000 W) et située à Houmont sera de $3 \times 89,54\text{€} = 268,62\text{€/an}$ en 2020.

• TARIF PROPORTIONNEL OU RÉEL :

Si vous estimez pouvoir autoconsommer davantage que 37,76% de votre production, le tarif proportionnel ou réel peut être plus intéressant pour vous. Il encourage l'autoconsommation qui permettra d'intégrer davantage d'électricité sur le réseau sans devoir renforcer ce dernier. Il nécessite le placement d'un compteur qui comptabilise le courant prélevé et le courant renvoyé au réseau (compteur double flux ou compteur communicant). Le montant facturé au prosumer est plafonné au montant dû si le tarif capacitaire avait été choisi (tarifs réseaux 2020-2023).

La Wallonie compense le tarif prosumer sous forme d'une prime!

La Wallonie a dégagé un budget destiné à octroyer une prime aux prosumers pour compenser le tarif prosumer.

Concrètement:

- **en 2020 et 2021:** le soutien financier couvrira 100% de la redevance prosumer ;
- **en 2022 et 2023:** cette prime sera réduite à 54,27% du tarif ;
- **à partir de 2024:** plus aucun soutien ne sera octroyé.

Aucune demande de prime ne doit être introduite au SPW Énergie. Ce sont les GRD (Gestionnaires du Réseau de Distribution) qui servent d'intermédiaire entre la Wallonie et les prosumers. Ils sont chargés de contacter les bénéficiaires et de les informer sur les démarches à entreprendre pour percevoir la prime.

La prime sera versée au client résidentiel auto-producteur qui dispose d'une installation de production d'électricité renouvelable d'une puissance nette développable inférieure ou égale à 10kW, quelle que soit la technologie de production utilisée, et qui ne bénéficie pas du tarif social. Elle sera calculée sur base du tarif prosumer applicable à chacun.

Une prime pour un compteur intelligent double flux

Une prime de 152€ HTVA pour le placement et l'achat du compteur intelligent à fonction double flux a également été votée. Celle-ci est octroyée, via les GRD également, à tous les clients résidentiels, qu'ils soient prosumers ou non, jusqu'au 31 décembre 2023 dans la limite des budgets disponibles.

Le placement d'un compteur double flux permet de mesurer de façon distincte l'injection et le prélèvement de l'électricité sur le réseau.

Si vous êtes équipé d'un compteur intelligent à fonctionnalité double flux, vous pourrez bénéficier du tarif prosumer proportionnel, qui est calculé en fonction de l'électricité que vous prélevez effectivement sur le réseau et qui est plus avantageux plus vous consommez l'électricité produite par votre installation au moment où elle est produite.





EXTRASCOLAIRE

QUOI DE NEUF À L'EXTRASCOLAIRE?

Sans beaucoup réfléchir, on peut dire que l'année 2020 ne fut par celle que nous avons tous espérée il y a un an. L'arrivée de la Covid 19 et de la crise sanitaire qui en a découlé ont modifié nos habitudes de vie, nos fonctionnements et surtout nos relations interpersonnelles.

Les différents accueils extrascolaires ont également dû s'adapter et apporter des changements dans leur fonctionnement et surtout dans l'accueil de vos enfants. Retour en images sur les activités développées durant le dernier trimestre 2020.

Plus d'images sur notre site internet

<https://extrascolairesteod.wixsite.com/atlstede>



LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS EST EN PLACE

Suite aux élections du 25 septembre, organisées dans les quatre implantations scolaires afin de renouveler le Conseil Communal des Enfants, les onze jeunes conseillers ont prêté serment le 10 décembre dernier.

La cérémonie terminée, les conseillers se sont réunis pour échanger sur leur mandat et les projets qu'ils souhaitent développer au cours de celui-ci. Après 1h00 de travail, de nombreuses idées et suggestions sont sur la table et seront à l'ordre du jour des prochaines séances.



PLAINES DE VACANCES D'HIVER 2020

Cet hiver 2020, l'Administration Communale de Sainte-Ode a organisé avec succès sa première édition des plaines de vacances agréées par l'ONE. 23 enfants de 2 ans 1/2 à 12 ans ont été accueillis du 21 au 24 décembre dans les locaux de l'extrascolaire de Tonny, par une équipe qualifiée et dynamique. Les enfants ont pu confectionner des magnifiques décorations de Noël et partager des moments féériques avec d'autres petits copains.

Les journées se déroulaient de 9h00 à 16h00 et une garderie a été organisée à partir de 8h00 et de 16h00 à 17h00.

Catherine Poos, Echevine de l'extrascolaire, Frédéric Schmitz, responsable ATL, Isabelle Salenbien, coordinatrice de plaines et l'Administration Communale remercient l'équipe d'animation pour l'excellent travail fourni (Ludivine Schmitz, Sarah Nicolay et Margot Duplicy). Ils remercient également les parents pour leur confiance et le personnel communal pour son soutien.



VIE COMMUNALE

IDELUX

IDELUX ENVIRONNEMENT : LES LANGES, DANS LES DÉCHETS ORGANIQUES ? NON, NON, NON !

À partir du 1^{er} janvier 2021, les langes sont à jeter dans les déchets résiduels... Car dans les déchets organiques, c'est ... zéro plastique !



AUJOURD'HUI, LES LANGES SONT COMPOSÉS ... DE PLASTIQUE !

Ces dernières années, la composition des langes (au niveau des absorbants) a fortement évolué. Les fabricants ont en effet remplacé la cellulose (matière naturelle biodégradable) par des matières plastiques super absorbantes (non biodégradables). Si, auparavant, il y avait un intérêt à jeter les langes d'enfants dans les déchets organiques, aujourd'hui ce n'est plus du tout le cas, bien au contraire.

POUR LE COMPOST, C'EST IMPORTANT

Nos déchets organiques (restes de repas, épiluchures, petits déchets de jardin, essuie-tout, papiers et cartons souillés par de la nourriture...) sont en effet biométhanisés et transformés en compost. Ce compost est utilisé en agriculture pour enrichir la terre. IDELUX Environnement souhaite que ce compost soit le plus pur possible afin de préserver les sols.

Le personnel technique d'IDELUX travaille quotidiennement à améliorer cette qualité en adaptant les techniques de broyage et de

tamissage, en surveillant les paramètres du compost (température, humidité...). En fin de process, le compost produit est analysé par un laboratoire indépendant. Mais pour arriver à un compost exempt de plastique, la seule solution 100 % efficace reste un « tri à la source », c'est-à-dire chez nous, irréprochable !

AU 1^{er} JANVIER 2021, LA CONSIGNE DE TRI DES LANGES D'ENFANTS CHANGE

Jeunes parents, grands-parents, personnel de la petite enfance (puéricultrices, accueillantes, institutrices maternelles, infirmières...), ce changement de consigne vous concerne. À partir du 1^{er} janvier 2021, il faudra donc jeter les langes dans les déchets résiduels : Jetez les langes dans le côté gris du duobac ou conteneur « déchets résiduels ».

Les litières biodégradables, les sacs à pain, les essuie-tout, les cartons à pizza... dans les déchets organiques ? Oui, oui, oui !

Si le plastique nuit à la biométhanisation, les déchets biodégradables tels que les litières en copeaux de bois, les sacs à pain en papier, les essuie-tout, les cartons à pizza... sont eux bénéfiques au procédé car ils sont source de carbone. Ils sont donc à jeter dans les déchets organiques. Vous voulez une astuce ? Utilisez vos sacs à pain dans votre poubelle de cuisine pour emballer vos épiluchures et vos restes de repas. C'est plus propre, plus facile et bon pour la biométhanisation.

Questions fréquentes

QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QUE MÉNAGE ?

Nous vous conseillons d'adapter la poubelle de salle de bain et celle de la chambre de bébé. Prévoyez une poubelle « déchets résiduels » adaptée à la quantité de langes que votre bébé produit. Pour les flacons en plastique, mettez-les de côté. Ce sont des « emballages PMC » recyclables. Ils sont donc à déposer dans votre sac bleu PMC ou au recyparc.

QUE DOIS-JE FAIRE EN TANT QUE GARDIENNE D'ENFANTS OU RESPONSABLE D'UNE CRÈCHE ?

Votre collectivité produira dorénavant plus de déchets résiduels et moins de déchets organiques. Vous devez donc prévoir des sacs ou des conteneurs résiduels en suffisance. Si besoin, n'hésitez pas à contacter les conseillers d'IDELUX Environnement 063 231 987 qui se tiennent à votre disposition pour vous aider dans cette transition (conseils, visuels pour les poubelles de tri, affiches et flyers de sensibilisation pour les parents...).

CELA VA-T-IL COÛTER PLUS CHER ?

Vous utilisez un duobac ?

Pas de changement pour vous, le coût d'un kilo de déchets est le même qu'il soit du côté organique ou du côté résiduel.

Vous utilisez des conteneurs monobac ?

Il faudra adapter vos conteneurs résiduels et organiques en conséquence. Renseignez-vous auprès de votre commune pour connaître les modalités d'obtention et les coûts des différents conteneurs.

LES LANGES LAVABLES SONT-ILS UNE ALTERNATIVE ?

Oui, certainement, l'utilisation de langes lavables est plus écologique et aussi plus économique. Cela permet d'éviter 850 kg de déchets par enfant en deux ans et demi !

Côté budget, le calcul est simple : de 1 350€ à 2 250€ pour les langes jetables contre de 800€ à 1 200€ pour la version lavable tout inclus [achat des langes, lavage et voiles de protection inclus]. Et les versions modernes sont bien plus faciles à utiliser que les langes de nos grand-mères.

Plus d'info : www.idelux.be > Déchets

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

Vous disposez d'un système d'épuration individuelle (SEI) ou d'une microstation ? Savez-vous que des aides financières existent pour l'entretien des SEI, la vidange des boues et la réhabilitation des SEI.

En 2018, la Wallonie a mis en place la « GPAA », entendez la « Gestion Publique de l'Assainissement Autonome ». Objectif ? Garantir le bon fonctionnement des systèmes d'épuration individuelle (SEI) en soutenant les particuliers dans leurs obligations. Financée par le coût vérité assainissement (CVA) payé pour chaque m³ d'eau consommé, la GPAA est coordonnée par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) avec le support sur terrain des Organismes d'Assainissement Agréés, dont IDELUX Eau en province de Luxembourg.

LES SERVICES DE LA GPAA

- Intervention financière fixée à maximum 120€ HTVA par entretien (pour les SEI ≤ 20 EH). Ces entretiens permettent de vérifier le bon fonctionnement du système et de remplacer les pièces défectueuses. Pour un SEI ≤ 20 EH, l'entretien doit être réalisé tous les 18 mois.
- Prise en charge de 100 % du coût de vidange des boues (le vidangeur transmet directement la facture à la SPGE).
- Primes à la réhabilitation des SEI installés depuis au moins 15 ans. Dans ce cas, la prime est de maximum de 1 000€ et est plafonnée à 70 % TVAC du coût de la réhabilitation du système.

QUE FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE CES SERVICES ?

- Complétez le formulaire de demande de contrôle disponible sur www.idelux.be > Eau > Comment faire contrôler sa station ?
- Une fois le formulaire complété reçu, IDELUX Eau vous informe de la date et de l'heure auxquelles le contrôle de fonctionnement de votre système d'épuration individuelle sera effectué. Ce contrôle est gratuit pour les SEI installés avant le 1^{er} janvier 2018. Pour les SEI installés après cette date, le contrôle vous coûtera 168€ HTVA.
- Dès l'attestation de contrôle favorable obtenue, vous bénéficiez des services de la GPAA.



Plus d'info sur

- www.gpaa.be, site d'information sur la GPAA
- <https://sigpaa.spge.be>, plateforme de gestion et de suivi des systèmes d'épuration individuelles (SEI)
- par téléphone au 063/23.18.11 : un conseiller en environnement d'IDELUX Eau répond à vos questions.

PLASTIQUES AGRICOLES : NOUVELLES CONSIGNES DE TRI POUR 2021

Le recyclage des plastiques agricoles rencontre aujourd'hui d'importantes difficultés tant d'un point de vue recyclage que financier. Afin d'en diminuer les coûts et de maintenir ce service, IDELUX Environnement a dû définir de nouvelles consignes pour la collecte de vos plastiques agricoles, en vigueur dès février 2021.

Désormais, les consignes de tri sont différentes selon la période de collecte. Pensez-y dès aujourd'hui ! Ces nouvelles dispositions impliquent une réorganisation dans votre exploitation agricole. Il est en effet essentiel de trier ces déchets correctement dès qu'ils sont produits. Le succès de cette collecte dépend exclusivement du respect des consignes de tri.

Plus d'info sur <https://www.idelux.be/fr/plastiques-agricoles.html?IDC=2663&IDD=25367>



COLLECTE DES EMBALLAGES P+MC EN PORTE-À-PORTE DÈS OCTOBRE 2021

À partir d'octobre 2021, les emballages PMC (bouteilles et flacons en Plastique, emballages métalliques et cartons à boissons) ne seront plus collectés via les recyparcs, mais toutes les deux semaines en porte-à-porte via le sac bleu. D'autres emballages en plastique viendront les rejoindre : ravieres de margarine, pots de yaourt, sachets, barquettes... IDELUX Environnement devrait ainsi collecter 23 kg d'emballages par an et par habitant, soit 13 kg de plus qu'actuellement.

Quels sont les emballages « P+MC » ?

Cette nouvelle collecte concernera les emballages appelés « P+MC » décrits ci-dessous :

- les emballages en Plastique : les bouteilles et les flacons, mais aussi, et c'est cela le « + », les barquettes et les ravieres en plastique, les pots de fleurs, les films, les sacs et sachets en plastique... ;
- les emballages métalliques : cannettes, ravieres en alu, boîtes de conserve ;
- les cartons à boissons.

Pourrais-je toujours déposer ces emballages au recyparc ?

Non, les recyparcs n'accepteront plus les emballages « PMC », les sacs et films en plastique, les pots de fleurs et les barquettes de repiquage.

Plus d'info sur <https://www.idelux.be/fr/collecte-des-emballages-pmc.html?IDC=2510&IDD=54176>

DÉPÔTS SAUVAGES

Vous avez découvert un dépôt clandestin ou une carcasse animale ?

Un seul numéro : 061/21.04.51

Informations à communiquer :

- Localisation précise du dépôt ou de la carcasse
- Descriptif succinct

L'évacuation du dépôt ou de la carcasse sera effectuée par nos services. Merci pour votre mobilisation.



DISTRIBUTION DES ARBRES

Souvenez-vous, sous le soleil du 27 novembre 2020, plus de 150 familles ont participé à la distribution d'arbres, un franc succès !

Nous tenons à vous remercier pour votre enthousiasme et nous profitons également de cet article pour remercier le personnel communal et l'agent DNF pour l'organisation de cette matinée.

Nous espérons que la plantation s'est déroulée sans encombre, nous vous encourageons à continuer l'aménagement de votre jardin dans une optique de diversification en faveur de notre biodiversité.

Toutes ces plantations nous permettent de développer un maillage vert de qualité au sein de notre commune rurale.

PLAN MAYA

En tant que commune Maya, nous nous sommes engagés depuis 2011 à devenir des acteurs clés du plan Maya.



Être une commune Maya, c'est à la fois soutenir l'activité apicole sur notre territoire, maintenir et/ou restaurer un réseau d'espaces propices à la vie des insectes pollinisateurs mais aussi sensibiliser les citoyens à la problématique des insectes butineurs.

En tant que particulier, vous pouvez aménager votre jardin au naturel afin de fournir aux pollinisateurs le gîte et le couvert. Nous vous invitons à consulter les sites web suivants où des astuces vous seront proposées :

www.adalia.be > conseils au jardin
www.natagora.be/nos-conseils-nature

Vous pouvez également signer la charte du Réseau Nature de Natagora où vous vous engagez à mettre en place 5 mesures obligatoires et au moins une mesure favorable aux pollinisateurs. La charte à signer est accessible sur les sites internet suivants :
www.natagora.be/le-reseau-nature
<http://sapoll.eu/devenir-refuge-pollinisateurs-fr/>

La brochure « Accueillons les pollinisateurs au jardin », éditée à l'occasion de la Quinzaine des Abeilles et des Pollinisateurs, est également disponible sur le site www.abeillesetcompagnie.be/fr/boîte-outils, ainsi que d'autres brochures intéressantes. Vous pouvez également découvrir sur ce site toute une panoplie d'activités organisées en faveur des pollinisateurs durant le mois de mai et juin et vous pouvez même y inscrire une activité si vous souhaitez devenir acteur de cette campagne.

Votre contact à la commune

Une question, un projet, un renseignement concernant le projet Maya de la commune ?

N'hésitez pas à contacter Marie Sacré au 061/21.04.51 ou par e-mail : marie.sacre@commune-sainte-ode.be



ACTIVITÉ NATAGORA

Les 6 et 7 février
Devine qui vient manger au jardin ?



Chaque hiver, Natagora invite les particuliers à compter les oiseaux qui visitent leur jardin. Le grand nombre de données récoltées aide ensuite les spécialistes à mieux comprendre les phénomènes particuliers qui touchent les espèces les plus communes. Alors, sortez vos jumelles et devinez qui vient manger au jardin !

Participez, c'est tout simple !

- *Observez les oiseaux de votre jardin au moins une heure*
- *Apprenez à les reconnaître en vous aidant des outils disponibles sur le site : <http://www.natagora.be/oiseaux>*
- *Pour chaque espèce, notez le nombre maximum d'individus que vous observez en même temps.*
- *Rendez-vous sur le site internet <http://www.natagora.be/oiseaux>, cliquez sur le bouton « encodez ici vos observations » et complétez le petit formulaire.*

Une belle activité à faire en famille, par exemple avec vos enfants ! Rendez-vous sur le site ! www.natagora.be/oiseaux dans l'espace « jeux et activités », il regroupe des outils pédagogiques et de chouettes activités sur les oiseaux.



Les 6 et 7 février

DEVINE QUI VIENT MANGER AU JARDIN

Comment participer ?

- Observer**
Le week-end des 6 et 7 février, restez bien au chaud à l'intérieur et regardez les visiteurs de vos mangeoires. Un petit tour à l'extérieur pour vous revigorer vous permettra de rencontrer l'une ou l'autre espèce en plus. Votre séance d'observation doit durer au moins une heure.
- Identifier**
Aidez-vous des images annotées de ce fascicule mais aussi de notre site www.natagora.be/oiseaux pour reconnaître vos visiteurs.
- Dénombrer**
C'est très simple : notez le nombre maximum d'oiseaux de la même espèce observés en même temps. Il ne faut donc pas additionner les observations.
- Renseigner**
Rendez-vous sur www.natagora.be/oiseaux pour reporter les chiffres de votre formulaire. Merci d'avance pour votre participation et bon amusement !

Relevé de vos observations des 6 et 7 février*

Nombre maximum observé : _____

DATES : / /

Accenteur mouchet		
Bouvreuil pivoine		
Chardonneret élégant		
Choucas des tours		
Cornille noire		
Étourneau sansonnet		
Geai des chênes		
Grive litorne		
Grive musicienne		
Grosbec casse-noyaux		
Merle noir		
Mésange à longue queue		
Mésange bleue		
Mésange charbonnière		
Mésange huppée		
Mésange noire		
Mésange nonnette		
Moineau domestique		
Moineau friquet		
Perruche à collier		
Pic épeiche		
Pie bavarde		
Pigeon ramier		
Pinson des arbres		
Pinson du Nord		
Rougegorge familier		
Sittelle torchepot		
Tourterelle turque		
Troglodyte mignon		
Verdier d'Europe		

(*) ou une date proche si vous ne pouvez pas participer le week-end des 6 et 7 février

VIE COMMUNALE

PNDO

FÊTE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES



La fête du parc, c'est une fête familiale faite d'échanges, de partages, de convivialité. Nous avons décidé de reporter la fête 2020 au 09 mai 2021 mais à ce jour, trop d'incertitudes planent sur notre avenir sanitaire. Que ce soit le comité local de Houmont, le syndicat d'initiative, la commune de Sainte-Ode ou le parc naturel, tous partenaires pour vous offrir une belle manifestation, personne ne souhaite une fête à minima.

C'est pourquoi, nous avons décidé de reporter à nouveau la date de notre rendez-vous annuel. Cette fois, pas de nouvelle date annoncée mais ce qui est certain, c'est que nous aurons le plaisir de vous rencontrer en 2021 d'une autre façon. En attendant, prenez soin de vous.



VALORISEZ LA LAINE DE VOS MOUTONS !

Dans le cadre du projet DEFI-Laine, le Parc naturel des deux Ourthes a créé une collecte physique mensuelle de laine. Vous êtes propriétaire de moutons et vous ne savez pas quoi faire de votre laine ? Nous vous donnons la solution.



Amenez votre laine chez Monsieur Jean-Christophe Vossen (0494/89.40.50) au n°27 à Montleban de 17h00 à 19h00 aux dates suivantes : 09/02, 09/03, 13/04, 11/05 et 08/06.

Votre laine sera pesée, évaluée et vous sera par la suite payée par un négociant. Vous ne possédez pas de curons, ces contenants indispensables pour conditionner la laine ? Vous pouvez vous en procurer chez Monsieur Vossen ou dans l'un des recyparcs du territoire du Parc naturel (Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Gouvy, Tenneville et Sainte-Ode/Bertogne) dans les boîtes prévues à cet effet.

Vous avez des questions concernant cette collecte de laine ?

N'hésitez pas à contacter Pierre-Emmanuel Gillard, chargé de mission au Parc naturel des deux Ourthes, au 061/21.04.06 ou par mail à l'adresse p.e.gillard@pndo.be.



INVENTAIRE DES PROPRIÉTAIRES DE MOUTONS DU TERRITOIRE DU PARC NATUREL

Dans le cadre de ce projet DEFI-Laine, nous réalisons un inventaire des propriétaires de moutons du territoire du Parc naturel.

Vous possédez 1, 2, 10, 50 ou 200 moutons ? Faites-le nous savoir ! Ainsi, nous pourrions vous tenir informé des actions du projet sur votre territoire. Tél. : 061.21.04.06 / Mail : p.e.gillard@pndo.be

CALLUXEMBOURG

Les fêtes sont passées, même si nous n'avons pas pu les fêter comme nous le désirions, certains d'entre nous étaient entourés de leur famille et d'un contact rapproché pour leur réchauffer le cœur.

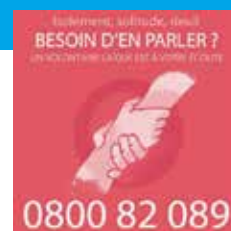
Pour d'autres, les personnes seules, les résidents en maisons de repos, les personnes hospitalisées,... c'est dans l'isolement qu'ils ont dû traverser cette période. Pour le mouvement laïque, poursuivre l'assistance morale malgré les circonstances sanitaires est un impératif.

C'est pourquoi, grâce à une coordination interrégionale, le Service laïque d'aide aux personnes (SLP) et le Centre d'Action Laïque (CAL) proposent un numéro gratuit.

Cette ligne d'écoute active et de soutien moral est ouverte à toutes et tous, aux personnes isolées, aux résidents des maisons de repos et aux personnes hospitalisées.

Ce projet est rendu possible par la collaboration de nombreux permanent.es, volontaires et

conseiller.es laïques au sein des différentes régionales du CAL dont la régionale de la province de Luxembourg.



Le numéro 0800 82 089 pour rompre l'isolement

En semaine, du lundi au vendredi, de 10h00 à 18h00. Ce service est gratuit et confidentiel. Plus d'infos sur www.calluxembourg.be

LE DOMAINE DU CELLY EST À VENDRE !

Un site unique en province de Luxembourg.

Perché sur un imposant promontoire façonné par l'Ourthe occidentale, le Celly se présente comme un lieu préservé en plein cœur de l'Ardenne. L'annonce publiée sur le site internet d'Idélux Projets public se veut aguichante. Et pour cause... Même si le château, abandonné depuis plusieurs années et régulièrement squatté, a bien besoin d'une rénovation en profondeur, le domaine du Celly est pour le moins exceptionnel : 83ha sur les hauteurs de notre commune, repris au plan de secteur en zone de services publics et équipements communautaires, en zone forestière et en zone agricole.

L'ensemble estimé à 1.900.000€

Mis en vente par l'asbl « Sainte-Ode et Sana Belgica », au profit de la Province de Luxembourg, le domaine comprend le Château du Celly, la conciergerie située à l'entrée du site, la maison du jardinier et les anciennes serres, la voirie d'accès et les terres forestières.

Voici un an, le comité d'acquisition a estimé le fonds à 915.000€, tandis que la valeur des bois résineux sur pied a été évaluée à 910.000€. A cela s'ajoutent d'autres privilèges liés aux biens pour 75.000€ (pêche sur l'Ourthe, les étangs, le captage et l'équipement de la source, le pont sur l'Ourthe).

Vers un développement touristique ?

Si la hauteur des offres intéresse au plus haut point la Province de Luxembourg, en recherche de moyens financiers, la destination finale envisagée par le futur acquéreur restera déterminante dans le choix de l'attribution. Ainsi la Province analysera de près le montant des investissements, l'intégration du projet au contexte environnemental et la création d'emplois.

L'annonce publiée rappelle à titre purement indicatif une série de projets de reconversion déjà évoqués par le passé :

- séjours touristiques (hôtel, hébergements insolites, HoReCa),
- séjours de loisirs (parc récréatif, wellness, activités nature, jeux indoor-outdoor)
- activités sportives (team building, activités liées au trail, sentier pieds nus)

Les dossiers de candidatures doivent être déposés pour le 9 mars à 10h00, auprès de l'intercommunale Idélux Projets publics, qui accompagne la vente.



MARCHÉ FERMIER DES 3 COMMUNES

Le marché fermier de 3 communes poursuit ses activités malgré le contexte sanitaire actuel. Vos producteurs préférés seront une nouvelle fois présents le vendredi 5 février prochain de 17h00 à 20h00 à Tenneville (salle « Le Foyer » - sous l'église).

Voici les dates des prochains marchés : 5 février - 5 mars - 2 avril



FOCUS

SUR UN ACTEUR DE LA VIE COMMUNALE



A FLEURS DES RÊVES

Anne-Sophie Lesgardeur rêve d'ouvrir un magasin de fleurs depuis qu'elle est toute petite. Après avoir travaillé 15 ans aux « Aliments Guillaume » à Libramont, Anne-Sophie a ressenti le besoin de prendre son envol et de réaliser ses rêves.

L'année 2020 aura été particulièrement spéciale pour Anne-Sophie. Tout d'abord, elle et son mari Christophe Pirotte ont eu le grand bonheur de devenir parents d'une petite Jade.

Dans le courant du mois de février, Anne-Sophie réalisera son second rêve qui est d'ouvrir une boutique de fleurs et décors « A Fleurs Des Rêves » à son domicile situé à Fosset. Anne-Sophie va désormais consacrer tout son temps pour fleurir vos maisons et surtout toutes les personnes que vous aimez.

Vous pouvez d'ores et déjà la suivre sur sa page Facebook « A Fleurs Des Rêves »

A Fleurs des Rêves 

Anne-Sophie Lesgardeur
Rue du Pont de Fosset 38 - 6680 Sainte-Ode
061/53.41.78

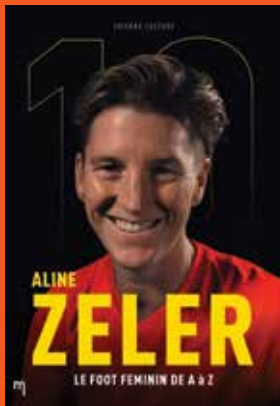


VIE ASSOCIATIVE

SPORT

EDITIONS MEMORY

« Aline Zéler, le football féminin de A à Z »
une biographie signée Thierry Lefèvre



Comment une jeune Ardennaise que rien ne prédestinait à une carrière dans le football est-elle devenue la joueuse la plus capée en équipe nationale ? Une force de caractère et de travail, une volonté inébranlable à dépasser tous les obstacles, mais surtout une passion à toute épreuve pour le ballon rond a poussé Aline Zéler à réaliser une carrière exemplaire qui l'a menée à porter des vareuses aussi prestigieuses que celle du Standard, d'Anderlecht, du PSV et de Genk pour un dernier challenge.

Après avoir sorti un roman policier (Un meurtre à Clochimont, 2019) et un florilège de chroniques lors du premier confinement (Journal intime humoristique d'un prof confiné, 2020), Thierry Lefèvre démontre une autre facette de son écriture en proposant la biographie de la joueuse de football Aline Zéler. Depuis plus de vingt ans, le Tilletois suit le football féminin dans la province de Luxembourg à travers sa collaboration avec le journal L'Avenir du Luxembourg. Cela lui a permis de voir l'évolution de l'athlète originaire de Bercheux.

« Aline Zéler, le football féminin de A à Z » permet donc de partir sur les traces d'Aline Zéler à travers de nombreux témoignages de ses anciens coéquipiers, coaches, enseignants, mais aussi avec les stars Tessa Wullaert et Janyce Cayman, le sélectionneur national Ives Serneels ou l'animatrice Anne Ruwet.

À découvrir en librairie, sur le site www.editionsmemory.be ou auprès de l'auteur. PAF : 27 €

E.S.V. SPORTS

Cours de Gymnastique
et de psychomotricité
à Sainte-Ode



AMBERLOUP

- Lundi 18h00-19h00 : gym découverte à partir de 6 ans
- Lundi 19h00-20h00 : gym perfectionnement
- Mercredi 15h00-16h00 : psychomotricité (3-6 ans)
- Mercredi 16h00-17h00 : gym découverte (à partir de 6 ans)
- Mercredi 17h00-18h30 : gym perfectionnement

TENNEVILLE

- Psychomotricité 3-6 ans : lundi - 17h30-18h30
- Gymnastique 6-16 ans : lundi - 18h30-19h30

Prix : 60€ pour 1h00 (de janvier à juin)
70€ pour 1h30 (de janvier à juin)
(10€ de réduction si deux cours)

Renseignements et Inscriptions : Vermeesch Samuel

0498/53.38.52 • samuel_vermeesch@yahoo.fr

Facebook : ESV sports

DÉLIVRANCE EN LIGNE DES PERMIS DE PÊCHE



Depuis 2016, il est possible de se procurer un permis de pêche en ligne sur www.permisdepeche.be. Un service qui remporte de plus en plus de succès auprès des pêcheurs. Dès 2021, ce guichet virtuel sera le seul moyen d'obtenir le permis.

Plusieurs arguments ont motivé la Région wallonne à abandonner le mode historique de délivrance du permis de pêche auprès des guichets de Bpost : la simplification administrative, la disponibilité 24 heures sur 24 du système, l'immédiateté du service ou encore la possibilité de conserver le permis sur un smartphone.

Ce changement pourrait toutefois poser certains problèmes aux pêcheurs non informatisés (on peut par exemple penser aux seniors). Afin de les rassurer, la Région précise que la demande de permis pourra être effectuée par un tiers.





LE CENTRE CROIX-ROUGE DE SAINTE-ODE VOUS OUVRE SES PORTES !

De très beaux projets se sont créés durant cette difficile année 2020 :

PROJET INTERCULTUREL ET INTERGENERATIONNEL DE POTAGER PARTAGÉ

Le centre de Sainte-Ode et l'ASBL ENEO ont choisi de travailler ensemble dans l'élaboration d'un potager partagé. Les bénévoles et les résidents pourront créer et s'approprier ensemble ce projet qui aura lieu au sein du Centre en choisissant le lieu, les moments et le type de culture.



Dans ce cadre, nous recherchons des volontaires prêts à s'investir! Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : fanny.larue@croix-rouge.be Au plaisir de se retrouver autour d'une salade.

PARTENARIAT AVEC LE DOMAINE DE MOZET : « UN ENVIRONNEMENT POUR TOUS »

Il s'agit d'un projet d'immersion dans la nature pour nos résidents et pour les habitants de la commune en vue de faire découvrir les ressources naturelles aux abords du centre. Cette approche relative à l'environnement s'articulera autour de quatre balades et de deux ateliers créatifs. Si vous êtes intéressé nous vous invitons à rester attentif à notre page Facebook: « Centre d'accueil Croix-Rouge de Sainte-Ode ».

MARCHE ADEPS

Cette année, pour la toute première fois, le centre organise une marche ADEPS ! Elle se déroulera le dimanche 21 février 2021 sous réserve des règles sanitaires en vigueur. Vous aurez le choix entre 5, 10 et 20 km. Point de rencontre au Centre. Nous vous y attendons nombreux.



AIDE AU SEIN DU CENTRE

La vie au centre bouillonne également quotidiennement. Si vous voulez nous donner un coup de main, nous recherchons activement des bénévoles pour aider à l'école des devoirs et plus particulièrement pour aider nos nouveaux MENA en début de soirée. Nous recherchons également des bénévoles pour nous aider lors des transports.

ASSOCIATIONS

AMICALE DES 3x20 AMBERLOUP-TILLET

En ce début d'année 2021, le Comité des 3 x 20 tient à vous présenter ses bons vœux pour cette année qui commence.

2020 fut une année « spéciale » et c'est difficile de trouver les mots pour décrire ce sentiment d'abandon, d'isolement et parfois de désespoir qui devint le quotidien de beaucoup d'entre nous. Néanmoins, nous nous sommes armés de courage et avons traversé cette tempête en tenant bon...

En ce qui concerne les 9 activités programmées par notre association durant cette année 2020, seules deux d'entre elles ont pu être organisées, celles des mois de février et mars. Les excursions et voyages prévus en collaboration avec « l'Oiseau Bleu » et notre échevin des aînés Jean-Pol Misson ont dû aussi être reportés. Suivant l'avis du Comité, les cotisations versées pour 2020 compteront également pour l'année 2021.

Nous espérons pouvoir reprendre nos réunions mensuelles en 2021. Cela ne dépend évidemment pas de nous mais de la situation sanitaire qui nous oblige à rester prudents pour le moment. Dès que ce sera possible, nous vous communiquerons le programme des activités à venir et, vous le savez tous, nous attendons ce moment avec impatience, en vous rappelant que :



*« Chaque jour est unique...
Chaque année est promesse
de joie et de découvertes...
Que des milliers de petits
bonheurs seront autant de
lumières éclairant notre vie. »*

Le Comité des 3x20

Notre comité au 5 mars 2019 : de gauche à droite : Armande Mathieu (nous a quittés en novembre 2019), Annick Paulus, Brigitte Mottet, Bénédicte Gustin, Nicole Lieffring, Marie-Hélène Goosse, Jean-Claude Liégeois. Notre amie Mady Kelner (absente sur la photo) nous a rejoint début 2020 pour renforcer notre comité des Aînés. Merci à eux tous!

TOURISME, NATURE ET LOISIRS

UN NOUVEAU PONT À BOCKAISSART

Les promeneurs peuvent désormais passer en toute sécurité le ruisseau de Bockaïssart sur la nouvelle passerelle.

En suivant les itinéraires de la fagne du Golet, de la forêt de Freyr, du cèpe de Bordeaux, et des Tailles, vous passerez en toute sécurité sur la nouvelle passerelle du ruisseau de Bokaiassart [Lavacherie].

La mise en place a été assurée par une entreprise privée et le service travaux de la commune de Sainte-Ode. Le tout a été coordonné par le S.I. Sainte-Ode.

Le comité du S.I. Sainte-Ode vous présente ses bons vœux pour 2021 et espère vous rencontrer nombreux sur toutes les activités proposées à Sainte-Ode.



CONTACTS & COORDONNÉES

COORDONNÉES DU PERSONNEL COMMUNAL

ACCUEIL / SERVICE ETAT CIVIL /
POPULATION / TAXES / ETRANGERS /
PASSEPORTS / PERMIS DE CONDUIRE
/ CARTES D'IDENTITE / CASIERS
JUDICIAIRES / GESTION DES DUOBACS
/ COPIES

Prisca DESTINE

061/21.04.40
prisca.destine@commune-sainte-ode.be

Margaux JANSSENS

061/21.04.41
margaux.janssens@commune-sainte-ode.be

Elisabeth LECOCQ

[absente actuellement]
061/21.04.41
elisabeth.lecocq@commune-sainte-ode.be

Catherine LEMAIRE

061/21.04.45
catherine.lemaire@commune-sainte-ode.be

SERVICE FINANCES / FACTURATION /
SYNERGIES COMMUNE-CPAS

Valérie BODELET

061/24.23.81
valerie.bodelet@commune-sainte-ode.be

Martine MEUNIER

061/21.04.43
martine.meunier@commune-sainte-ode.be

RECEVEUR REGIONAL

Anne BAUVAL

061/24.23.81
receveur@commune-sainte-ode.be

SERVICE URBANISME / CADASTRE /
CCATM / ARRETES DE POLICE / RH /
COMMUNICATION

Audrey CARPENTIER

061/21.04.46
audrey.carpentier@commune-sainte-ode.be

Catherine CHANTRAINE

061/21.04.49
catherine.chantraine@commune-sainte-ode.be

SERVICE ENSEIGNEMENT

Stéphanie GODFROID

061/68.91.16
stephanie.godfroid@commune-sainte-ode.be

SERVICE LOGEMENT /
ENVIRONNEMENT / CIMETIERES /
SIPP

Marie SACRE

061/21.04.51
marie.sacre@commune-sainte-ode.be

DIRECTION GENERALE

Anne-Sophie HERMAN

061/21.04.42
anne-sophie.herman@commune-sainte-ode.be

ECOPASSEUR

Thibault DELCORDE

061/21.04.40
ecopasseur.btso@outlook.com

SERVICE TRAVAUX

Julien LANDENNE

0499/77.57.79
atelier@commune-sainte-ode.be

CRECHE « L'ODE AUX CALINS »

Céline LAMBERT

061/50.26.20
creche@commune-sainte-ode.be

BUS COMMUNAL

Florence PIRON

061/28.72.82
extra.scolaire.steode@gmail.com

POLICE COMMUNALE

Samantha ANDRE

Jacques MORETTE
061/68.80.11

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Pierre-Yves FAÏS

061/21.04.47
adi@sainte-ode.be

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Benoit BENTZ

061/21.03.82
ale.steode@belgacom.net

ATL

Frédéric SCHMITZ

061/28.72.82
extra.scolaire@commune-sainte-ode.be

Florence PIRON

florence.piron.atl@commune-sainte-ode.be

PCS ET PLAINES DE VACANCES

Isabelle SALENBIEN

061/28.72.82
pcs@commune-sainte-ode.be



COORDONNÉES DU CPAS DE SAINTE-ODE

Rue des Trois Ponts 46/A

6680 Sainte-Ode

Tél. : 061/21.04.50

Fax : 061/21.04.59

PRÉSIDENTE :

Laurence HENROTTE

Tél.: 0498/94.01.41
laurence.henrotte@cpassainteode.be

DIRECTEUR GÉNÉRAL, F.F :

Romain GAUDRON

Tél.: 061/21.04.48
romain.gaudron@cpassainteode.be

RECEVEUR RÉGIONAL :

Laurence DE COLNET

Tél.: 061/21.04.56

SERVICE SOCIAL GÉNÉRAL

Aline MARBEHANT

Tél.: 061/21.04.50
aline.marbehant@cpassainteode.be
Permanences (AVEC rendez-vous)
tous les jeudis de 9h00 à 12h00.
OU sur rendez-vous les mardis
et vendredis en contactant
le 061/21.04.50

Fabienne HAESSEN

Tél.: 061/21.04.57
fabienne.haesen@cpassainteode.be
Permanences (AVEC rendez-vous)
tous les mardis de 9h00 à 12h00.
OU sur rendez-vous les jeudis
et vendredis en contactant
le 061/21.04.57

SERVICE MÉDIATION DE DETTES

Isabelle PIROTTE

Tél.: 061/21.04.55
isabelle.pirrotte@cpassainteode.be
Permanences (AVEC rendez-vous)
tous les lundis de 13h00 à 16h00.
OU sur rendez-vous les mardis
et jeudis de 9h00 à 12h00.

TAXI SOCIAL ET TITRES SERVICES

Anthony SOQUET

Tél.: 061/21.04.54
anthony.soquet@cpassainteode.be
UNIQUEMENT sur rendez-vous tous
les lundis de 9h00 à 12h00,
les mardis de 12h30 à 16h00
et les jeudis de 9h00 à 12h00.

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE ET REPAS À DOMICILE

Claudine RICHARD

Tél.: 061/21.04.58
claudine.richard@cpassainteode.be

Repas à Domicile :

UNIQUEMENT sur rendez-vous
les lundis, mardis et jeudis
de 9h à 12h.

Allocations de chauffage :

UNIQUEMENT sur rendez-vous les
mardis et jeudis de 09h à 12h



MAISON COMMUNALE

Rue des Trois Ponts 46 à Amberloup
6680 Sainte-Ode
061/21.04.40 - fax : 061/68.89.62
contact@sainte-ode.be

www.sainte-ode.be

ÉDITEUR RESPONSABLE :

Catherine P00S, Echevine

RÉDACTION : le Collège communal, le personnel
communal, les mouvements associatifs

SOURCES PHOTOS :

Adm. Communale - St Sainte-Ode - V. Cornette - I. Jusseret -
P. Willems - P-Y Fajts - Victor Pierrot - Graphicrea, A.
Carpentier.

RÉALISATION GRAPHIQUE : Graphicrea